

DIRECTION GENERALE DE LA
SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

CABINET

0 8 0 8 8 3 /MID/DGST-CAB

DEROGATION SPECIALE

Brazzaville abritera, du 30 septembre au 04 octobre 2019, un séminaire régional sur « *Le logiciel SMS4DC version 5.1 relatif à la gestion du spectre pour les pays en voie de développement* ».

Ce séminaire est organisé par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et aura lieu au siège de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPCE), avec la participation des experts de plusieurs pays francophones d'Afrique.

Conformément aux dispositions particulières de la Circulaire n°000456/MID/DGST du 09 décembre 2013 portant sur l'octroi du visa d'entrée à la frontière pour des situations d'urgence et à la demande l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPCE),

Le Directeur Général de la Surveillance du Territoire, soussigné, atteste qu'une dérogation spéciale est accordée aux différents invités officiels audit séminaire.

A ce titre, les services congolais d'immigration leur délivreront des visas aéroportuaires et portuaires à leur arrivée en République du Congo, en provenance de leurs pays respectifs.

Par conséquent, ils prient leurs homologues dans les pays d'embarquement et de transit des intéressés, ainsi que les fonctionnaires des compagnies aériennes qu'ils emprunteront de bien vouloir leur faciliter l'accès à bord et le voyage à destination de la République du Congo.

La présente dérogation est signée pour servir et valoir ce que de droit. /-

Fait à Brazzaville, le 19 SEPT 2019.



Général de Police de 1^{ère} classe Philippe OBARA